

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTÉES MÉCANIQUES ET PRODUITS HIVER**

SOCIETE DES TELEPHERIQUES DE VAL D'ISERE (S.T.V.I.)

SAS au capital de 2 737 800,00 €

RCS de Chambéry n° 380 241 513

Siège social : Gare Centrale – 73150 VAL D'ISERE

N° TVA Intracommunautaire : FR 89 380 241 513

N° Tel : +33(0)4.79.06.00.35

Courriel : stvi@compagniedesalpes.fr

Exploitant les remontées mécaniques du domaine skiable de VAL D'ISERE,

Mandataire d'Intermédiaire en Assurance/ N° ORIAS :18001212,

RC professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD - 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Ci-après dénommée le « Vendeur ».

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») vendus par la STVI, donnant accès aux domaines skiabiles de Val D'Isère ou Val d'Isère + Tignes (espace relié avec le domaine skiable de Tignes) et aux produits, commercialisés par le Vendeur, autres que la vente de Titres (ci-après dénommé(s) le(s) « Produit(s) »).

Elles sont applicables à compter du 4 octobre 2021 et valables exclusivement sur la saison d'hiver.

Elles sont complétées par les Conditions Générales d'Utilisation ci-jointes et par des Conditions Particulières de Vente en ligne pour les achats via Internet.

Les conditions de vente valables sur la saison d'été sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre et/ou l'achat d'un Produit implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient au Client de s'informer sur les catégories de Titres et le cas échéant les Produits et les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable du choix du Client.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

Ces conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de son achat.

ARTICLE 2. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES TITRES

Article 2.1. Descriptif des Titres

Les présentes conditions générales s'appliquent spécifiquement, sans restriction, ni réserve, à tout achat de Titres vendus par la STVI :

- Dans ses points de vente en station,
- Sur www.valdisere.ski (ci-après le « Site Internet ») ;
- Sur les automates disponibles dans certains points de vente.

La durée d'un Titre exprimée en jours s'entend en « jours consécutifs » sur une période datée.

Peuvent également être proposés à la vente :

- Des Titres à jours consécutifs non datés :

Leur période de validité est la saison d'hiver en cours. Ces Titres se déclenchent lors du premier passage aux bornes d'accès « mains libres » des remontées mécaniques. Si, à la fin de la période de validité, ce crédit de jours n'est pas soldé, celui-ci ne sera ni reporté ni remboursé ni échangé. (cf. conditions de l'offre « Offrez un forfait de ski » affichées en points de vente et en ligne)

- Des Titres « à jours non consécutifs » sur une période datée (« Séjour Liberté ») :

Si, à la fin de ladite période, ce crédit de jours n'est pas soldé, celui-ci ne sera ni reporté ni remboursé ni échangé.

Le Vendeur, en sa qualité de Mandataire d'Intermédiaire en Assurance, propose également au Client un contrat d'assurance « Carré Neige » en complément de l'achat du Titre.

Ce contrat est soumis aux conditions d'assurance mises à disposition dans les points de vente ou consultables et téléchargeables soit directement sur le site www.carreneige.com soit à partir du lien hypertexte figurant sur le Site Internet (www.valdisere.ski). Il est précisé que l'assurance « Carré Neige » peut être souscrite par le Client au moment de l'achat du Titre et tout au long de sa validité. En cas de souscription pendant la période de validité du Titre, la couverture d'assurance ne produira pas d'effet rétroactif.

ATTENTION :

Chaque émission de Titre donne lieu à la remise d'un **justificatif de vente** sur lequel figurent le domaine et la catégorie (adulte, enfant, etc.), la date limite de validité, le numéro de Keycard du titre de transport et l'assurance éventuellement souscrite.

Ce **justificatif de vente** doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter au Vendeur en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, perte ou vol du Titre, réclamation).

Article 2.2. Les supports des Titres

Le Titre est composé d'un support sur lequel est encodé un titre de transport, et d'un justificatif de vente.

Ce support (ci-après « Keycard ») mentionne son numéro dit « numéro de carte rechargeable ».

Il est rechargeable et réutilisable une ou plusieurs fois, dans la limite de la non-altération technique de la Keycard.

Cette carte, incorporant une puce sur laquelle est encodé ou rechargé le titre de transport donnant accès à l'un des domaines skiables visés ci-avant, est délivrée gratuitement par le Vendeur lors de la commande des Titres.

Il est précisé que la Keycard pour les Titres « saison » bénéficie d'une technologie plus adaptée et résistante dans le temps. Il y figure les nom, prénom et date de naissance du Client, dans les conditions définies à l'**article 4.4** (« Protection des données à caractère personnel »).

DJ/SB/21.256

Aucun nouveau titre de transport ne peut être enregistré tant que le titre de transport initialement encodé sur la Keycard n'est pas épuisé. A défaut, le titre de transport initial serait irrémédiablement annulé, sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement. Seul l'enregistrement d'une extension du domaine reste toujours possible.

Le porteur d'une Keycard ne bénéficie d'aucune réduction sur le prix du titre de transport en cas de rechargement aux points de vente ou en ligne.

Article 2.3. La photographie du Client

La vente de tout Titre « saison » est subordonnée à la remise ou à la prise d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef du Client.

Cette photographie sera conservée par le Vendeur dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sous réserve du consentement du Client (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »).

Article 2.4. Tarifs

Les tarifs publics des titres de transport et de l'assurance Carré Neige sont affichés aux points de vente du Vendeur et sur le Site Internet .

Ces tarifs sont exprimés en euros par personne et toutes taxes comprises : ils sont établis sur la base des taxes en vigueur et sont susceptibles d'être modifiés en cas de variation des taxes applicables.

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les conditions affichées dans les points de vente ou sur le Site Internet.

Dans les points de vente, les réductions ou gratuités sont accordées sur présentation au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant les avantages tarifaires. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Toutes les réductions sont appliquées sur la base du « tarif adulte public solo ou individuel » et sont non cumulables avec toute autre offre ou promotion en cours.

En outre, des offres ou promotions peuvent être proposées en exclusivité et réservées à certains canaux de vente (ex : Site Internet). Dans tous les cas, la détermination de l'âge du Client à prendre en compte est celui au jour de début de validité du Titre à délivrer.

Article 2.5. Modalités d'utilisation des automates

Des automates permettent l'achat et/ou le rechargement des seuls Titres mentionnés sur ces automates et sont mis à la disposition des Clients dans certains points de vente. Le paiement ne peut être réalisé que par carte bancaire (CB, Visa, Mastercard, Amex) via un terminal de paiement automatique.

Article 2.6. Interruption du fonctionnement des remontées mécaniques

2.6.1. Durant la période AVANT-PREMIERE

2.6.1.1. Si le Client est titulaire d'un Titre « ½ journée » ou « 1 jour »

Le Vendeur propose des tarifs remisés sur les Titres « ½ journée » ou « 1 jour » « Val d'Isère +Tignes », en cas de conditions météorologiques et nivologiques défavorables ayant un impact significatif sur les conditions d'ouverture des remontées mécaniques. (Cf. conditions en points de vente)

En cas d'achat anticipé au tarif public, le Client pourra faire une demande de dédommagement, selon les modalités définies à l'**article 2.6.3** ci-après.

2.6.1.2. Si le Client est titulaire d'un Titre « séjour » (= Titre de 2 à 15 jours + Titre Liberté, hors Titres « saison » et Titres à jours non consécutifs)

✓ **Seuils de déclenchement**

Seule une **interruption d'au moins une journée ET de plus de soixante-quinze pour cent (75 %) des remontées mécaniques** (% calculé en fonction du moment de puissance des remontées mécaniques correspondant au produit du débit théorique (en nombre de skieurs/heure) x dénivelé) auxquelles le Titre donne accès, peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le Client titulaire d'un Titre « séjour ».

La liste des remontées mécaniques avec leurs moments de puissance est affichée dans les points de vente du Vendeur.

✓ **Modalités de dédommagement**

Une fois lesdits seuils de déclenchement atteints, le dédommagement est déterminé en fonction du nombre de jours au cours desquels le Client n'a pu utiliser son Titre du fait de l'interruption de service.

Le dernier jour pris en considération est, en tout état de cause le jour d'expiration de la validité du Titre concerné.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du Client, (ce choix est irrévocable et ne pourra être remis en cause pour quelque raison que ce soit) :

1. Prolongation de la durée de validité du Titre concerné par la remise d'un nouveau Titre, de même type et d'une durée égale au nombre de jours dédommageables tel que défini ci-dessus, (qui commence le lendemain de la date d'expiration du Titre initial, ou le premier jour de reprise du service si elle est postérieure à cette date) ;

2. Obtention d'un **avoir** valable jusqu'à la fin de la saison d'hiver suivant celle en cours (N+1). Cet avoir est incessible. Son montant correspond au calcul détaillé au point 3 ci-après.

3. Remboursement, calculé au prorata du nombre de jours d'interruption des remontées mécaniques.

A titre d'exemple : pour un arrêt de plus de soixante-quinze pour cent (75%) des remontées mécaniques telles que définies ci-dessus pendant trois (3) jours, un Client titulaire d'un Titre six (6) jours sera remboursé 3/6^{ème} du prix d'achat de son Titre.

2.6.2. Durant la période HIVER

2.6.2.1. Si le Client est titulaire d'un Titre « ½ journée » ou « 1 jour »

Le Vendeur propose des tarifs remisés sur les Titres « ½ journée » ou « 1 jour » « Val d'Isère +Tignes », en cas de conditions météorologiques et nivologiques défavorables ayant un impact significatif sur les conditions d'ouverture des remontées mécaniques. (Cf. conditions en points de vente)

En cas d'achat anticipé au tarif public, le Client pourra faire une demande de dédommagement, selon les modalités définies à l'**article 2.6.3** ci-après.

2.6.2.2. Si le Client est titulaire d'un Titre « séjour » (= Titre de 2 à 15 jours + Titre Liberté, hors Titres « saison » et Titres à jours non consécutifs)

✓ **Seuils de déclenchement**

Seule une **interruption de plus de quatre heures consécutives d'au moins deux des cinq remontées mécaniques structurantes du domaine skiable de Val d'Isère, à savoir :TC Solaise, Funiculaire, TC Daille, TPH Olympique et TPH Fornet (ci-après les « RM Structurantes »), ET de la fermeture de la liaison entre Val d'Isère et Tignes**, peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le Client titulaire d'un Titre « séjour ».

Ce type d'interruption de plus de quatre heures consécutives sur une même journée équivaut à un jour d'interruption.

✓ **Modalités de dédommagement**

Une fois lesdits seuils de déclenchement atteints, le dédommagement est déterminé en fonction du nombre de jours au cours desquels le Client n'a pu utiliser son Titre du fait de l'interruption de service.

Le dernier jour pris en considération est, en tout état de cause le jour d'expiration de la validité du Titre concerné.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du Client, (ce choix est irrévocable et ne pourra être remis en cause pour quelque raison que ce soit) :

1. **Prolongation** de la durée de validité du Titre concerné par la remise d'un nouveau Titre, de même type et d'une durée égale au nombre de jours dédommageables tel que défini ci-dessus, (qui commence le lendemain de la date d'expiration du Titre initial, ou le premier jour de reprise du service si elle est postérieure à cette date) ;
2. Obtention d'un **avoir** valable jusqu'à la fin de la saison d'hiver suivant celle en cours (N+1). Cet avoir est incessible. Son montant correspond au calcul détaillé au point 3 ci-après.
3. **Remboursement**, dont le montant est défini dans les tableaux ci-dessous :

LISTE DES RM STRUCTURANTES	NOMBRE DE RM STRUCTURANTES INTERROMPUES (en plus de la fermeture de la liaison Val d'Isère/Tignes)	TAUX REMBOURSE SUR LA VALEUR DE LA JOURNEE ACHETEE*
5 RM STRUCTURANTES : TC SOLAISE/ FUNICULAIRE/ TC DAILLE/ TPH OLYMPIQUE/ TPH FORNET	5	100%
	3 ou 4	60% DE LA VALEUR DE LA JOURNEE ACHETEE
	2	50% DE LA VALEUR DE LA JOURNEE ACHETEE

***Valeur de la journée achetée =** Cette valeur s'obtient en divisant le prix d'achat du Titre choisi par le Client par le nombre de jours de validité dudit Titre (Ex : pour un Titre « 6 jours » au prix de 324€ (valeur hiver 2021/2022), la valeur de la journée achetée est de : $324/6 = 54€$).

Exemples de remboursement (valeur hiver 2021/2022)

TYPE DE TITRE	PRIX D'ACHAT	VALEUR DE LA JOURNEE ACHETEE	TAUX et MONTANT REMBOURSE (valeur hiver 2021/2022)		
			1 jour d'interruption des 5 RM Structurantes et de la liaison Val d'Isère Tignes	1 jour d'interruption de 3 ou 4 RM Structurantes et de la liaison Val d'Isère Tignes	1 jour d'interruption d'1 ou 2 RM Structurantes et de la liaison Val d'Isère Tignes
2 JOURS	112,00 €	56,00 €	100% = 56,00€	60% = 33,60€	50% = 28,00€
6 JOURS	324,00 €	54,00 €	100% = 54,00€	60% = 32,40€	50% = 27,00€
14 JOURS	658,00 €	47,00 €	100% = 47,00€	60% = 28,20€	50% = 23,50€

2.6.3. Dispositions communes : Procédure de dédommagement

Aucun dédommagement ne pourra être accordé avant le jour d'expiration du Titre concerné.

Le Client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement choisi.

La demande de dédommagement, accompagnée des pièces justificatives (scan du Titre et justificatif de vente), devra être déposée ou adressée au Vendeur selon les modalités définies à l'**article 4.2** ci-après.

Pour une demande de prolongation, l'original du Titre et le justificatif de vente devront être présentés en point de vente.

Rappel : En cas d'achat en ligne, le justificatif de vente correspond à l'e-mail de confirmation de commande.

Le dédommagement interviendra au plus tard dans les deux (2) mois suivant la réception de l'ensemble des pièces afférentes à la demande de dédommagement.

NB : Seuls les Titres ayant été acquis et réglés directement par les Clients auprès du Vendeur peuvent donner lieu à dédommagement. A défaut, il convient de se reporter aux conditions générales de vente de l'entité ayant procédé à la vente du Titre.

Article 2.7. Non-utilisation ou utilisation partielle des Titres

Dans tous les cas où les Titres délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, hors hypothèse visée à l'**article 2.6**, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés.

Il est possible de couvrir ce type de risque par des assurances spécifiques, couvrant également les frais de secours en cas d'accident sur les pistes de ski ou remontées mécaniques. Tous renseignements à cet effet sont à demander auprès des points de vente.

ARTICLE 3. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRODUITS

Article 3.1. Descriptif des Produits

Les présentes conditions générales s'appliquent spécifiquement, sans restriction, ni réserve, à tout achat de Produit(s) commercialisé(s) par la STVI :

- Dans ses points de vente en station,
- Sur le Site Internet.

Ces Produits sont les suivants :

- Les bouteilles thermos (Qwetch Belvalarde ; Qwetch Solaise ; Qwetch Fornet) ;
- Les mugs métal (Belvalarde ; Solaise ; Fornet) ;
- Les affiches (Val d'Isère ; « Le Kiff ») ;
- Les masques grand public Val d'Isère ;
- Les tours de cou Val d'Isère

Les caractéristiques principales de ces Produits sont affichées dans les points de vente et sur le Site Internet.

La vente de tout Produit donne lieu à la remise d'un justificatif de vente.

Article 3.2. Tarifs

Les tarifs des Produits sont affichés dans les points de vente et sur le Site internet

Ces tarifs sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières propres à la vente, les prix des Produits vendus sont ceux figurant dans le catalogue des prix au jour de la commande.

Article 3.3. Livraison

La livraison s'effectuera dans les points de vente du Vendeur, à l'exclusion de tout autre mode de livraison. En cas d'achat immédiat, les Produits situés dans le point de vente du Vendeur sont immédiatement emportés par le Client.

ARTICLE 4. DISPOSITIONS COMMUNES

Article 4.1. Modalités de paiement

Le paiement du prix s'effectue comptant lors de la passation de commande.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement définitif des sommes dues par le Vendeur.

Hors cas prévu à l'article 2.5, ces règlements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France émis à l'ordre du Vendeur, soit en espèces dans la limite des plafonds réglementaires (cf. articles L112-6 et D112-3 du Code monétaire et financier), soit par carte bancaire (CB, Amex, Visa, Mastercard), soit par chèque-vacances ANCV.

Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité au nom du titulaire du chéquier est exigée.

Ils peuvent également être réalisés par carte bancaire en devises étrangères (système DCC).

Article 4.2. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée au Vendeur dans un délai de deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à la médiation ou tenter une action en justice dans les conditions définies à l'article 4.5. Toute réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante :

SOCIETE DES TELEPHERIQUES DE VAL D'ISERE (STVI)

Service Relations Clientèle

Gare Centrale

73 150 VAL D'ISERE

Ou sur Internet à l'adresse <https://ticketoski.fr/fr/val-d-isere>.

Article 4.3. Propriété intellectuelle

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droits d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du Vendeur.

Les œuvres/marques reproduites sur les objets dérivés proposés à la vente sont protégées par le Code de la propriété intellectuelle et toute reproduction est interdite sans autorisation de l'auteur/titulaire de la marque

Article 4.4. Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées à l'occasion de la vente des Titres et/ou Produits font l'objet de traitements visant à :

- Traiter la commande. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat de vente que le Client conclut avec le Vendeur ;
- Envoyer au Client des offres promotionnelles, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou des concours et des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé, s'agissant des messages envoyés par le Vendeur, sur l'intérêt légitime de ce dernier à développer ses activités, et s'agissant des messages envoyés par l'Office de tourisme de Val d'Isère, les partenaires commerciaux du Vendeur et les sociétés qui lui sont affiliées (Groupe Compagnie des Alpes), sur le consentement du Client.

DJ/SB/21.256

- Répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie. Ce traitement est fondé sur le consentement du Client.

La fourniture de l'ensemble des informations qui sont demandées par le Vendeur à l'occasion de la vente des Titres et/ou des Produits est obligatoire. Le renseignement des autres informations est facultatif.

Les traitements sont effectués sous la responsabilité du Vendeur, représenté par M. Olivier SIMONIN, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en en-tête des présentes CGV.

Les données collectées sont destinées :

- Au Vendeur ;
- A tous les prestataires dont l'intervention est nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés ci-dessus ;
- A l'Office de tourisme de Val d'Isère, aux partenaires commerciaux du Vendeur et aux sociétés qui lui sont affiliées (Groupe Compagnie des Alpes) si le Client y a consenti.

Ces données sont susceptibles d'être transférées vers un pays non membre de l'Union Européenne. Le Client peut obtenir des informations complémentaires sur ces transferts et les garanties qui s'y appliquent auprès du Vendeur.

Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes :

- Données collectées pour traiter les commandes de produits et services :
 - o Si la commande est effectuée en caisse, pendant cinq ans à compter de la collecte des données ;
 - o Si la commande est effectuée par voie électronique, pendant cinq ans à compter de la collecte des données si le montant de la commande est inférieur à 120 €, pendant dix ans si le montant de la commande est égal ou supérieur à 120 €.Par exception, le numéro et la date d'expiration de la carte bancaire sont conservés en tout état de cause pendant 15 mois après la dernière date de débit à des fins de preuve en cas de contestation de la transaction réalisée à distance. Le cryptogramme n'est pas conservé au-delà de la transaction.
Par exception également, les photographies recueillies dans le cadre de l'achat d'un Titre avec photographie sont conservées pendant trois ans à compter de leur collecte, afin de faciliter la réédition du Titre d'une saison à l'autre, sous réserve que le Client y ait préalablement consenti ;
- Données collectées pour envoyer au Client des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles : pendant trois ans à compter de leur collecte. Au terme de cette période, ces données sont conservées pour une nouvelle période de trois ans si le Client accepte de continuer de recevoir des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles de la part du Vendeur ;
- Données collectées pour répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie : pendant la durée nécessaire au traitement de ces demandes, commentaires et réclamations.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, le Vendeur prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc.).

Le Client dispose du droit d'accéder aux données le concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement. Le Vendeur se conformera à cette demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent.

Le Client dispose du droit de retirer à tout moment son consentement au traitement des données le concernant. Le retrait de son consentement n'affecte pas la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

Le Client peut mettre en œuvre ces droits en contactant le délégué à la protection des données désigné par le Vendeur :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : Société des Téléphériques de Val d'Isère – Service Protection des données personnelles – Gare Centrale – 73150 VAL D'ISERE ou ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : privacy.valdiseretelepheriques@compagniedesalpes.fr

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, le Vendeur se réserve la faculté de demander au Client un justificatif d'identité avant de répondre à sa demande. Il pourra ainsi lui être demandé de produire la copie d'un titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature.

Le Client dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

En application de l'article 147 du décret n° 2019-536 du 29 mai 2019, le Client peut recevoir les informations présentées ci-dessus sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Enfin, le Client peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à l'article L 223-2 du Code de la consommation. (<http://www.bloctel.gouv.fr>).

Article 4.5. Traduction-loi applicable-règlement des litiges

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Toute réclamation doit être adressée dans les conditions définies à l'**article 4.2** des présentes.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum soixante (60) jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), le Client a la possibilité de saisir le **Médiateur du Tourisme et du Voyage** (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel.

L'avis rendu par le Médiateur du Tourisme et du Voyage ne s'impose pas aux parties au contrat.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).